



CHAMPDOTRE
42 Grande Rue
21130 CHAMPDOTRE

ARRÊTÉ DU MAIRE N°2025-014

OBJET : OCCUPATION DU DOMAINE – REPETITION DU GROUPE « LES REVEILLE-MOI DIMANCHE »

Le Maire de la Commune de Champdôtre,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants,
Vu le code de la voirie routière,
Vu la demande en date du 07 Avril 2025, par laquelle Monsieur Philippe GUYON sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue de réaliser une répétition du groupe de musique « Les Réveille-moi Dimanche »,

ARRÊTE

Article 1 : L'occupation temporaire du domaine public est autorisée pour la répétition du groupe de musique « Les Réveille-moi Dimanche », sous réserve des conditions stipulées dans cet arrêté.

Article 2 : L'emplacement autorisé est situé devant la salle des fêtes, Grande Rue sur le domaine public de la commune de Champdôtre.

Article 3 : L'occupation du domaine public est autorisée le samedi 26 avril 2025 de 14 heures à 22 heures

Article 4 : Le permissionnaire s'engage à respecter les règles de sécurité et à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des participants.

Article 5 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 6 : La présente autorisation est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées, des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 7 : M. le Maire de Champdôtre et M. le Colonel Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Côte d'or, sont chargés en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

M. le Maire est chargé d'informer ses administrés par voie de publication, notamment d'affichage.

Copie du présent arrêté sera transmis pour information à :

- Monsieur Philippe GUYON, pour le groupe de musique « Les Réveille-moi Dimanche »
- A la Gendarmerie d'Auxonne

Fait à CHAMPDOTRE, le 08 avril 2025
Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE

